



Mairie de
Saint-Georges-sur-
Baulche

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 16 JANVIER 2023

En exercice : 23
Membres Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 2
Absent(s) : 7

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Frédéric GRACIA, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Chrystelle EDOUARD à Christiane LEPEIRE, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN

Le ou les membres absent(s) :

Chrystelle EDOUARD, Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurore BAUGÉ, Aurélie HENAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric GRACIA

A 19h30, la séance du Conseil Municipal débute. Madame le Maire, après appel des membres présents, constate que le quorum est atteint et que la séance du Conseil Municipal peut se tenir.

Monsieur Frédéric GRACIA est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2022 est lu et approuvé par les membres présents à cette séance qui le signent.

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité des membres présents.

Reversement de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de l'Auxerrois

Par délibération n°2022-061 la Commune de Saint-Georges a délibéré pour le reversement total de la part communale de la taxe d'aménagement à la Communauté de l'Auxerrois, uniquement pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de l'Auxerrois.

La loi de finance a rectifié le caractère obligatoire, qui est devenu facultatif.

Pour rappel, la Communauté d'agglomération aura à sa charge l'investissement lié aux divers réseaux.

Entendu ce rappel, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient la délibération citée ci-dessus.

AFFAIRES GENERALES

2023-001 - Acceptation d'un legs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de Madame Geneviève MOREAU, qui, par testament authentique reçu le 05 mars 2018 par Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (Yonne), a institué la Commune de Saint-Georges-sur-Baulche Légataire universelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'accepter la succession bénéficiaire au vu des éléments d'actif et de passif, adressés par le notaire, ci-dessus mentionné,

- Donne délégation et pouvoir à Madame le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Selon la volonté de Madame Geneviève MOREAU, le Conseil Municipal s'engage à entretenir la tombe de la défunte et de la fleurir chaque année à la Toussaint.

Le Conseil Municipal propose également de baptiser un lieu public, qui sera choisi ultérieurement, au nom de Madame Geneviève MOREAU en remerciement de son legs.

2023-002 - Acquisition d'un terrain

CONSIDERANT que l'article [L. 2241-1](#) du CGCT indique que "le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

CONSIDERANT que la parcelle AM 409, située dans un emplacement réservé, présente une opportunité pour la commune dans le cadre de l'agrandissement et de la sécurisation du stationnement pour le Centre Culturel,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser l'acquisition du terrain jouxtant le Centre Culturel et inclus dans l'emplacement réservé, appartenant aux Consorts Saffroy cadastré section AM n° 409 pour 600 m2 au prix de 25 euros le mètre carré, auxquels s'ajouteront les frais d'acte ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cet achat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Madame le Maire indique que le prix d'achat du terrain étant inférieur au seuil de 180 000 €, l'avis des services des domaines n'est pas nécessaire.

FINANCES

2023-003 - Budget Principal 2022 - Décisions modificatives budgétaires (Fonctionnement et Investissement) - Annulation de la délibération n°2022-075

Considérant l'intérêt d'annuler la délibération n°2022-075, Afin d'enregistrer les écritures d'amortissement, sur le budget principal 2022, il convient de valider les écritures ci-après :

Fonctionnement

Dépenses	Recettes
Chapitre 042/6811 : 20 550 (immo 7 050 €+aci 13 500 €)	Chapitre 042/7768 : 13 500 (aci eaux pluviales)

Investissement

Dépenses	Recettes
Chapitre 040/198 : 13 500 (aci eaux pluviales)	Chapitre 040/28XX : 20 550 (immo 7 050 € + aci 13 500 €)

Le budget ayant été voté en suréquilibre, le déséquilibre de la présente Décision Modificative sera financé par le suréquilibre du budget initial

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

PERSONNEL

2023-004 - Contrat d'Assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : La commune charge le Centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions pourront couvrir tout ou partie des risques suivants. Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules :

AGENTS CNRACL	Franchise\Risques	AT/MP	MO	LM	Longue durée	Maternité	Décès	Tous risques	Autres (à préciser)
	10 jours								
	15 jours								
	30 jours								
	Sans franchise	x	x	x	x	x	x	x	
	Autres (à préciser)								

AGENTS IRCANTEC	Franchise\Risques	AT/MP	MO	GM	Maternité	Décès	Tous risques	Autres (à préciser)
	10 jours	x	x	x	x	x	x	
	15 jours	x	x	x	x	x	x	
	30 jours							
	Sans franchise	x	x	x	x	x	x	
	Autres (à préciser)							

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 01/01/2024
- Régime du contrat : capitalisation.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Monsieur Michel DUCROUX indique que s'agissant d'une consultation, la délibération prise en Conseil n'oblige pas à adhérer.

2023-005 - Recensement de la population 2023 - Indemnisation du coordinateur communal

Considérant que les opérations de recensement de la population de la commune se déroulent du 03 janvier 2023 au 28 février 2023.

Considérant que pour réaliser cette opération la mairie a recruté de manière temporaire 6 agents recenseurs qui seront rémunérés à la feuille de logement collectée, et dédommagés des frais de formation, de préparation...

Vu que Madame Emeline GOUSSET, Adjoint administratif, a été nommée coordinateur communal du recensement et est, à ce titre, chargée du suivi des opérations de recensement, de compilation des données et de saisie des questionnaires papier.

Afin de compenser ce surcroît de travail qui est réalisé en partie en dehors de ses horaires habituels, il est proposé de lui accorder une prime exceptionnelle compensatrice, d'un montant de 500 € net.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

La prime compensatrice exceptionnelle sera versée à la fin de la campagne de recensement et est justifiée par l'amplitude horaire générée par cette charge de travail supplémentaire.

INFORMATION DU CONSEIL SUR LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Déclarations d'intention d'aliéner

DESIGNATION	DATE RECEPTION	ADRESSE DU BIEN	SUP m²)	BIEN
DIA 089 346 2200070	12/12/2022	route de Perrigny	691	NB
DIA 089 346 2200071	12/12/2022	14 avenue de Normandie	587	B/TP
DIA 089 346 2200072	15/12/2022	10 rue Montboulon	3 716	B/TP
DIA 089 346 2200073	19/12/2022	68 avenue d'Auxerre	317	B/TP
DIA 089 346 2200074	19/12/2022	28 avenue du Château	2 000	B/TP
DIA 089 346 2200075	26/12/2022	18 avenue de la Paix	1 256	B/TP
DIA 089 346 2200076	27/12/2022	826 rue des Champs Saint Eusèbe	500	B/TP
DIA 089 346 2200077	29/12/2022	85 Allée de Copenhague	524	B/TP
DIA 089 3462 230001	05/01/2023	1180 rue de la Tour	261	NB

COMMISSION Sport, Culture, Associations / Christian VEILLAT :

- Un accord de principe est donné suite à la demande du Vélo Club d'Auxerre (VCA) pour l'organisation d'une course cycliste le dimanche 28 mai 2023, jour de la Pentecôte, à Saint-Georges-sur-Baulche. Cette course est décalée (habituellement le 1^{er} mai) pour avoir le plus de coureurs possibles.
- Le Vœux du Président du Conseil Départemental ont lieu le 18 janvier 2023 au gymnase de Saint-Georges. Les agents communaux des services techniques aident ceux du Conseil Départemental pour la mise en place (tapis, chaises...) le mardi 18 et le rangement le jeudi 19 janvier.
- Le mercredi 18 janvier, à 18h30, les amis de la bibliothèque organisent des gourmandises, sur inscription, à la médiathèque
- L'Assemblée Générale du Club Amitié aura lieu le 25 janvier, à 14h15, au Centre Culturel
- L'Assemblée Générale du Jumelage aura lieu le samedi 4 février à 18h00 au Centre Culturel
- Les demandes de subventions auprès du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) peuvent être faites
- Mercredi 18 janvier à 10h30, la réunion de restitution de l'évaluation du groupe scolaire se tiendra à l'école élémentaire avec tous les intervenants.
- Les demandes de subventions pour les associations doivent être déposées, au plus tard le 1^{er} mars 2023 en mairie

COMMISSION Enfance-Jeunesse et Vie scolaire, intergénérationnel (EJVS) / Claire GUEGUIN :

Pôle Enfance Jeunesse (PEJ) :

- Les comptes-rendus « commissions menus », « temps d'échanges avec les parents » et « EJVS » seront envoyés le mardi 17 janvier aux élus.
- Grève Nationale du jeudi 19 janvier 2023 (Informations reçues avant le Conseil Municipal) :
L'ensemble de l'équipe de la crèche souhaite se mobiliser pour la grève le jeudi 19 janvier après-midi. La crèche sera donc ouverte jusqu'à 13h00. La directrice a fait valider l'information à faire aux familles à Madame le Maire.

Concernant la partie périscolaire et service minimum : 3 animateurs, 3 personnes du service cantine et 2 ATSEM seront en grève.

Environ 25 enfants (une dizaine de maternelle et 15 élémentaire) seront présents ; 2 agents assureront le service de cantine au petit prieuré.

Les animateurs non-grévistes assureront l'encadrement des enfants en service minimum.

- Crèche : le conseil des parents a eu lieu le mercredi 11 janvier avec présentation du fonctionnement de la structure et du personnel ; 2 représentants des parents étaient présents (quelques questions ont été posées)

- La Convention Territoriale Globale (C.T.G.) va remplacer le Contrat Enfance Jeunesse à compter de l'automne 2023 à la demande de la CAF pour maintenir le développement des services aux familles du territoire. Un travail en plusieurs étapes doit donc être mis en place ; à savoir, un COPIL (Comité des pilotages) avec les différents partenaires (PEJ, écoles, élus, partenaires locaux...) et commission de travaux pour travailler sur 3 thématiques avec chacune un plan d'action. Pour ce faire, un 1^{er} COPIL est prévu le 25 janvier à 9h30 en Mairie pour définir le plan de travail à venir (les modalités de mise en œuvre et résultats attendus).

- Fermetures du PEJ :

En vue de la prévision des congés, information des fermetures pour l'été (2^{ème} et 3^{ème} semaine d'Aout, du 7 au 18 août) et veille de la rentrée scolaire, le vendredi 1^{er} septembre (la rentrée des classes aura lieu le lundi 4 septembre) suivant validation du règlement intérieur.

Demande de fermeture du PEJ pour le pont de l'ascension (ascension le 18 mai, fermeture le vendredi 19) ; pour précision les écoles sont fermées : en attente du retour de questionnement aux familles suivant leurs besoins (retour à faire à Mme Le Maire pour validation en Mars par le Conseil Municipal)

Ecoles :

- Grève du 19 janvier 2023 : tous les enseignants (maternelle et élémentaire) seront en grève ; les parents ont été informés.

- Instruction à domicile : des rendez-vous doivent être fixés à 2 familles ; les visites se feront en binôme avec Anne Sophie DA COSTA, aux domiciles des familles. Le secrétariat de la mairie doit contacter les 2 familles pour proposition de plusieurs dates en après-midi.

- Evaluation des écoles avec participation du PEJ : Anne-Sophie DA COSTA explique que des questions ont été posées sur les rapports entre les services communaux et l'école (prêt des infrastructures, ...), le rapport sera présenté lors du Conseil d'Ecole Extraordinaire du mercredi 18 janvier.

Collège :

- Suite à différentes commissions éducatives, un élève a été exclu définitivement.

Divers :

Le mardi 17 janvier, la société DEKRA, assistée par le responsable des services techniques, effectuera le contrôle pour l'accessibilité au Centre Culturel (photos et prises de mesures)

COMMISSION Communication, animation et commerce / Martine MORETTI :

- La distribution du calendrier du CCAS a été retardée pour cause de communication par la Communauté de l'Auxerrois des dates de passage du ramassage des ordures ménagères.

- Un clin d'œil, petit format, devrait être distribué en mars.

- Le repas des aînés aura lieu le samedi 21 octobre. Le bulletin d'inscription sera glissé dans le clin d'œil du mois de juin.

COMMISSION Citoyenneté, prévention, Sécurité / Richard FAURE :

- 6 cambriolages ont eu lieu sur la fin d'année 2022.

- Des contrôles de vitesse ont été effectués :
 - à Montmercy, en sortie d'agglomération, le maximum retenu était 68 km/h
 - Boulevard de la Guillaumée, radar automatique, très peu de contraventions
 - Poids lourds : un véhicule verbalisé pendant l'heure de contrôle
- Mercredi 18 janvier, à 17h en mairie, réunion/bilan de la participation citoyenne
- Les 20 et 23 janvier, de 8h à 16h, au collège, l'ADATEEP (Association Départementale pour l'Amélioration des Transports Éducatifs de l'Enseignement Public), la Police Municipale et le collège mettront en place des ateliers de prévention « bien se tenir dans les transports »
- Réunion GPO (Groupes de Partenariat Opérationnels) a eu lieu le 11 janvier : très forte baisse de l'utilisation du protoxyde d'azote
- Une demande est faite pour l'augmentation de l'intensité lumineuse aux abords du collège, le matin.
- Richard FAURE représentera la mairie le 30 janvier 2023 pour la visite périodique de contrôle de sécurité incendie de l'ITEP.

COMMISSION Travaux, Voirie, Patrimoine / Yannick BARBOTTE :

- Travaux de toiture de la mairie : l'étanchéité est terminée ; un traitement hydrofuge sera appliqué au printemps. L'étanchéité de la toiture terrasse a été faite sans la pose de bacs support d'étanchéité en zinc prévu initialement au marché.
La société Dury s'est engagée par écrit :
A effectuer la moins-value correspondante
A confirmer que la solution technique mise en œuvre est conforme et qu'elle rentrera dans le cadre de la garantie décennale.
Concernant les dommages, des relances ont été faites auprès des assurances (dalles, lampadaire, baie vitrée, plafonds)
- Cheminement doux : une réunion de phasage a eu lieu le 09 janvier dernier en présence d'Enedis, SPIE, du Conseil Départemental (CD89) et de la société ECMO.
Le début des travaux est programmé fin janvier, début février si les conditions climatiques sont favorables.

Un riverain ne veut pas signer la convention avec ENEDIS. Il gardera le réseau aérien.
- A compter du 01/01/2023, les bornes électriques du SDEY sont payantes.
¼ d'heure après la fin de la recharge du véhicule chaque minute supplémentaire branchée sur la borne sera facturée.
Le SDEY a constaté que trop de véhicules monopolisaient les bornes.
- la Communauté de l'Auxerrois nous informe que les travaux de renouvellement et de renforcement de la canalisation d'eau potable rue de Montboulon débiteront fin mars/début avril.
La commune a demandé à l'entreprise PETAVIT un devis pour la pose de 2 poteaux incendie.
- Projet de rénovation du gymnase :
L'entreprise GEOTEC a terminé ces prélèvements.
Nous sommes en attente du rapport d'analyse.

Le diagnostic amiante avant travaux.
Le rapport d'analyse a été transmis au cabinet ligne 7 Architecture.
Idem pour le rapport d'analyse plomb.

Frédéric GRACIA - Groupe de travail – Aménagement « Espaces ludiques et sportifs du Ru de Baulche »

Frédéric GRACIA présente l'avancée du projet, en précisant qu'il y aura lieu d'inclure les travaux d'assainissement, d'eau potable, incendie, éclairage, chaussée et trottoirs, signalisation...

Le Groupe de travail a décidé de travailler sur un projet global réalisable en 2 tranches :

- Espace Ludique
- Espace sportif

Un plan du futur espace ludique est présenté, comprenant plusieurs aires :

- Sanitaires, local de rangement
- Terrains de pétanque arborés
- Gradins végétalisables avec espace pour animations (feux de la Saint-Jean, Théâtre, ...)
- Aire de jeux pour les 2-5 ans
- Aire de jeux pour les 6-12 ans
- Tyrolienne reliant les 2 espaces
- Petit ponton en direction du Ru de Baulche
- Espace de promenade avec verger, mise en place de ruches (en projet)
- Déplacement du city-stade
- Mise en place d'un cross fit
- Nouveau skate-park
- Mise en place d'un brumisateur
- Création d'un pump-track : zone de roulage pour tout type de sport de glisse (vélo, skate, trottinette, roller)
- Places de parking avec allées végétalisées

Le coût estimatif est de 1 900 000 € HT, hors travaux d'assainissement mais incluant le coût de la clôture et du portail sur le site du BMX.

Information du maire

- Madame le Maire félicite Aurélien HELLÉ pour le Quiz proposé lors de la cérémonie des vœux du Maire.

- Dates des prochains conseils municipaux :

CONSEIL MUNICIPAL	
N°	Année 2023
01	16/01/2023
FEVRIER : NON	
02	07/03/2023
03	03/04/2023
04	09/05/2023
05	20/06/2023
JUILLET ET AOÛT : NON	
06	19/09/2023
07	16/10/2023
08	21/11/2023
09	18/12/2023
01/2024	29/01/2024

Questions diverses

Pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.